

PROCÈS VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
30 mars 2026

Le Conseil Municipal de ROCAMADOUR s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal à la Mairie de Rocamadour, le 30 mars 2026, à 18 h 30, sous la présidence de Jean-Baptiste JALLET, Maire de Rocamadour.

Nombre de Conseillers en exercice : 15

Nombre de Conseillers Présents : 15

Date de Convocation : 24/03/2026

Présents : Pierre AMARÉ, Gérard BLANC, Olivier BRANCHE, Jean-Jacques BROT, Stéphane CANARD, Sabine D'ORGEVILLE, Jean-Baptiste JALLET, Marc LABORIE, Violaine LANDOIS, Aurélie LASVAUX, Edith MEJECAZE, Claude MIRAMOND, Christine SALGUES, Luc SPOSITO, Bernard VOLLANT

Absent :

Excusés :

Pouvoirs :

Secrétaire de Séance : Edith Mejecaze

1-Désignation du secrétaire de séance

M. Le maire ouvre la séance à 18h30 et demande qui souhaite être secrétaire de séance.

Mme Mejecaze Edith se propose. Les élus acceptent cette candidature.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2026-035 – Désignation du Secrétaire de Séance

Le Conseil municipal, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), procède à la désignation du secrétaire de séance.

Suite à sa candidature, Monsieur le Maire propose de désigner en qualité de secrétaire de séance : Edith Mejecaze

Aucune autre proposition n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, désigne à l'unanimité Edith Mejecaze secrétaire de séance.

2- Approbation du PV du Conseil municipal du 03 mars 2026

M le maire propose l'approbation et signature du procès-verbal de la séance du 20 mars 2026

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2026-036 – Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-15,

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 transmis à chacun des conseillers municipaux,

Considérant qu'aucune remarque n'a été formulée sur ce procès-verbal

Monsieur le Maire propose d'approuver le procès-verbal de la précédente séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare à l'unanimité :

- **Approuver** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20/03/2026
- **Demander** que les membres du Conseil Municipal présents lors de cette séance le signent.

3- Présentation des délégations accordées aux adjoints

Délégations au premier Adjoint : Gérard Blanc

- Travaux
- Voirie
- Infrastructures
- Urbanisme
- Aménagements
- Sécurité – Dispositif participation citoyenne
- Prévention des risques

Délégations à la deuxième adjointe : Aurélie Lasvaux

- Culture
- Vie Locale
- Rayonnement

Délégations au troisième adjoint : Marc Laborie

- Energie
- Environnement
- Eau-Assainissement

- Station d'épuration
- Gestion des déchets

Délégations à la quatrième adjointe : Edith Mejecaze

- Solidarité
- Services à la Population
- Education
- Jeunesse
- Accueil des nouveaux arrivants

4- Présentation et composition des huit pôles de commissions communales

8 POLES DE COMMISSIONS										
	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
1 - ADMINISTRATION GENERALE - FINANCES - INFORMATIONS	LE MAIRE - JEAN-BAPTISTE JALLET	TOUT LE CONSEIL								
Commission finances – budget – assurances – subventions										
Centre des congés										
Information-communication - Bulletin municipal / Site internet										
Commission des impôts*										
Commission fiscalité directe locale*										
Commission Listes électorales*	* Attendre la demande de l'administration fiscale / préfecture et tribunal									
Commission appel d'offre et DSP / !! SOUMISE A ELECTION	LE MAIRE - JEAN-BAPTISTE JALLET	T LUC SPOSITO	T BERNARD VOLLANT	T MARC LABORIE	S STEPHANE CANARD	S GERARD BLANC	S JEAN-JACQUES BROT			
2 - TRAVAUX - VOIRIE - INFRASTRUCTURE - URBANISME - AMENAGEMENT	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
Entretien bâtiments et infrastructures	1ER ADJOINT - GERARD BLANC	CHRISTINE SALGUES	MARC LABORIE	BERNARD VOLLANT	AURELIE LASVAUX	LUC SPOSITO	SABINE D'ORGEVILLE	PIERRE AMARE	EDITH MEJECAZE	VIOLAINE LANDOIS
Suivi des travaux										
Urbanisme										
Aménagement et diagnostic des hameaux										
Commission technique										
Adressage										
Taxes stationnement – signalétiques										
Bornes incendie										
3 - ENERGIE - ENVIRONNEMENT	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
Eclairage public - développement durable – environnement	3 EME ADJOINT - MARC LABORIE	JEAN-JACQUES BROT	OLIVIER BRANCHE	BERNARD VOLLANT	VIOLAINE LANDOIS	PIERRE AMARE	CLAUDE MIRAMOND			
Eau - assainissement										
Station d'épuration	PIERRE AMARE									
Gestion des déchets										
4 - SECURITE - PREVENTION DES RISQUES	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
Plan de prévention des risques	1ER ADJOINT - GERARD BLANC	JEAN-JACQUES BROT	BERNARD VOLLANT	CHRISTINE SALGUES	STEPHANE CANARD	MARC LABORIE				
Plan communal de sauvegarde PCS										
Dispositif « Participation Citoyenne »										
Système alerte de crue Alzou										
Sécurité et accessibilité (ERP)										
Correspondant défense										
5 - SOLIDARITE - SERVICES A LA POPULATION	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
Famille – jeunesse – santé – social	4 EME ADJOINTE - EDITH MEJECAZE	CLAUDE MIRAMOND	BERNARD VOLLANT	CHRISTINE SALGUES	GERARD BLANC					
Accueil nouveaux arrivants										
Noël des enfants et du 3e âge / lien intergénérationnel										
Gestion cimetières										
Location de salles										
6 - EDUCATION - JEUNESSE	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
4 EME ADJOINTE - EDITH MEJECAZE	CLAUDE MIRAMOND	PIERRE AMARE	SABINE D'ORGEVILLE	GERARD BLANC (hors RPI)						
ECOLE										
7 - CULTURE - VIE LOCALE - RAYONNEMENT	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
Culture – événements – animations	2 EME ADJOINTE - AURELIE LASVAUX	JEAN-JACQUES BROT	OLIVIER BRANCHE	CLAUDE MIRAMOND	CHRISTINE SALGUES	VIOLAINE LANDOIS	SABINE D'ORGEVILLE	MARC LABORIE	PIERRE AMARE	
Sport et infrastructures										
Chemins de randonnée										
Illuminations de Noël										
Commémorations / cérémonies										
Réception « citoyens d'honneur »										
8 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - TOURISME	PRESIDE PAR	MEMBRE 1	MEMBRE 2	MEMBRE 3	MEMBRE 4	MEMBRE 5	MEMBRE 6	MEMBRE 7	MEMBRE 8	MEMBRE 9
LE MAIRE - JEAN-BAPTISTE JALLET	JEAN-JACQUES BROT	OLIVIER BRANCHE	BERNARD VOLLANT	VIOLAINE LANDOIS	AURELIE LASVAUX					
Tourisme - Artisanat - Développement économique										
Maison AOP - Agrotourisme										

5- Election des membres de la Commission d'appel d'offre et délégation de service public

M Le maire rappelle le rôle de la CAO et DSP :

- La Commission d'Appel d'Offres (**CAO**) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.
- **Elle intervient lorsque la valeur estimée hors taxe du marché est égale ou supérieure aux seuils européens.**
- La CAO analyse les dossiers de candidature et dresse la liste des candidats admis à présenter une offre. Elle examine ensuite les offres et désigne le soumissionnaire auquel le marché sera attribué.
- Elle a les rôles suivants :
- Elle examine les [candidatures](#) et les [offres](#) en cas d'[appel d'offres](#).
- Elle choisit l'[offre économiquement la plus avantageuse](#). L'attribution du marché relève de la compétence de la personne responsable de la signature du marché. La CAO joue un rôle consultatif dans ce processus.
- Elle doit donner son avis favorable pour l'engagement d'une [procédure négociée](#) par la [personne responsable des marchés](#).
- La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) est une instance de décision qui intervient pour l'attribution des contrats de concession

M Le maire rappelle les seuils à partir desquels il faut obligatoirement réunir la CAO, mais précise que celle-ci pourra être réunie même si les marchés à venir sont d'un montant inférieur.

	2024 - 2025	2026 - 2027
Marchés de fournitures et services des pouvoirs adjudicateurs centraux	143 000 euros HT	140 000 euros HT
Marchés de fournitures et services des autres pouvoirs adjudicateurs	221 000 euros HT	216 000 euros HT
Marchés de fournitures et services des entités adjudicatrices et marchés de fournitures et de services de défense ou de sécurité	443 000 euros HT	432 000 euros HT
Marchés de travaux et contrats de concession	5 538 000 euros HT	5 404 000 euros HT

M Le maire propose de passer à l'élection des 3 membres titulaires et des 3 membres suppléants.

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2026-037 Election des membres de la commissions d'appel d'offre et délégation de service public.

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et de délégation des services public et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil :

Sont donc désignés à l'unanimité :

- délégués titulaires :

M. SPOSITO Luc

M. VOLLANT Bernard

M. LABORIE Marc

- délégués suppléants :

M. CANARD Stéphane

M. BLANC Gérard

M. BROT Jean-Jacques

6- Election des délégués de la commune aux organismes extérieurs

M le maire présente les différents organismes nécessitant l'élection des titulaires et suppléants pour représenter la commune au sein de leurs instances.

SMGS : Syndicat Mixte Grand Site Rocamadour : 4 Titulaires + 4 Suppléants

- Rôle : Préservation et Valorisation du Site de Rocamadour : Il aménage les espaces publics, entretien et restaure le patrimoine architectural et paysager, et gère les parkings d'entrée de site et bâtiments associés où le visiteur trouve les services de base (toilettes, point orientation, consignes...)

M le maire rappelle les investissements à venir du SMGS : L'éclairage de la cité, le réseau d'eau, la piétonisation du Garroustié vers la forêt des singes qui devrait se faire derrière le muret côté champs.

M le maire rappelle également la réunion d'installation du nouveau conseil d'administration du SMGS le vendredi 3 avril à Cahors.

TERRITOIRE ENERGIE 46 : 1 Titulaire + 1 Suppléant

Electrification, Mobilité électrique, Distribution publique du gaz et cartographie des réseaux

Marc Laborie indique que la commune est en attente du rapport de TE46 concernant l'état des lieux de l'éclairage public de rocamadour et notamment de la cité.

SIEAP : Syndicat d'alimentation en eau potable : 2 Titulaires + 2 Suppléants

Marc Laborie rappelle que ce syndicat couvre deux communes : Rocamadour et Lacave.

La présidence basculera à Lacave dès juin 2026. Il explique le rôle de ce syndicat en fermage avec La SAUR pour la gestion des fuites sur le réseau, pour donner un avis sur les permis de construire et œuvrer au renforcement du réseau.

Marc Laborie fait part de son inquiétude concernant les travaux à venir sur le réseau qui représenteront un coût important, et certainement trop lourd pour ce syndicat. Il propose de réfléchir à un regroupement avec un autre syndicat pour pouvoir porter ces futurs investissements.

Bernard Vollant demande s'il y a déjà eu des problèmes de potabilité de l'eau ayant entraînés un approvisionnement de la population en bouteille d'eau.

M Le maire répond qu'à sa connaissance, il n'y a pas eu de soucis d'approvisionnement jusqu'à présent.

PNR : Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Régional Naturel des Causses du Quercy
1 Titulaire + 1 Suppléant

M Le maire rappelle les missions du PNR

- la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager,
- l'aménagement du territoire,
- le développement économique et social,
- l'accueil, l'éducation et l'information,
- l'expérimentation, l'innovation.

SIVU L'ETOILE : 2 Titulaires + 2 Suppléants

M Le maire informe le conseil de la possible remise en question de l'offre scolaire dans les années à venir au vu de la baisse des effectifs. De ce fait, tous les rendez-vous avec les différentes institutions concernées ont été pris.

Pierre Amaré rappelle qu'il y a une diminution de 12 enfants sur le RPI et soulève également la problématique des communes qui font des investissements importants sur les bâtiments scolaires et qui pourtant subissent des fermetures de classes.

Il a été procédé aux élections après chaque présentation comme suit :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2026-038 Election des délégués de la commune aux organismes extérieurs

1- DESIGNATION DU DELEGUE ET DU SUPPLEANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DU LOT - TERRITOIRE ENERGIE LOT (TE46)

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-33,

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

VU, les statuts de TE46, en vigueur depuis le 8 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des représentants de la commune appelés à siéger au sein des organismes extérieurs.

CONSIDERANT que l'article 8.1 des statuts de TE46 prévoient la désignation d'Un délégué municipal titulaire et un suppléant par commune de moins de 1.000 habitants

Sur proposition de M le Maire, le Conseil Municipal doit procéder à la désignation d'1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant pour représenter la commune de Rocamadour au sein de TE46.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Délégué titulaire : M LABORIE Marc

Déléguée suppléante : Mme MIRAMONT Claude

2- ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LE SYNDICAT MIXTE DU GRAND SITE DE ROCAMADOUR

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales
Vu l'arrêté préfectoral n° DPLCL/2007/158 en date du 12 avril 2007 portant création du Syndicat Mixte du Grand Site de Rocamadour,
Vu l'article 6 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner quatre délégués titulaires et quatre délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :
En tant que délégués titulaires :
M. Jean Baptiste JALLET
M. Gérard BLANC
M. Jean-Jacques BROT
Mme. Christine SALGUES

En tant que délégués suppléants :
M. Marc LABORIE
Mme. Edith MEJECAZE
Mme. Aurélie LASVAUX
Mme. Violaine LANDOIS

3 - ELECTION DES DELEGUES ET SUPPLEANTS POUR LE SYNDICAT D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE LACAVE ROCAMADOUR (SIAEP)

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales
Vu l'arrêté préfectoral en date du 24.02.1972 portant création du Syndicat d'alimentation en Eau Potable Lacave Rocamadour
Vu l'arrêté modificatif en date du 6.03.1996
Vu l'article 1 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du Syndicat,
Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Délégués titulaires :
M. Marc LABORIE
M. Olivier BRANCHE

Délégués suppléants :
Mme. Violaine LANDOIS
M. Jean-Jacques BROT

4- ELECTION AU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DU PARC NATUREL REGIONAL DES CAUSSES DU QUERCY

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales
Vu l'arrêté préfectoral n° 1868 en date du 8/12/1999 portant création du Syndicat mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional des Causses du Quercy
Vu l'article 9 des statuts indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,
Considérant qu'il convient de désigner un délégué titulaire de la commune auprès du Syndicat, et

un délégué suppléant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Déléguée titulaire : Mme Christine SALGUES

Délégué suppléant : M. Olivier BRANCHE

5- ELECTION AU SIVU « L'ETOILE »

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26/02/1998 portant création du SIVU « L'Etoile »

Vu l'article 7 de l'arrêté préfectoral indiquant la clé de répartition du nombre de délégués,

Considérant qu'il convient de désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants de la commune auprès du SIVU,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de désigner :

Délégués titulaires :

Mme. Edith MEJECAZE

Mme. Claude MIRAMOND

Délégués suppléants :

Mme. Sabine D'ORGEVILLE

M. Pierre AMARE

7- Désignation des membres délégués auprès de divers organismes

M le maire présente les différents organismes nécessitant la désignation des délégués pour représenter la commune au sein de leurs instances.

SOLVEROC : 7 Délégués

M le maire informe du renouvellement du Conseil d'Administration le 15 mai. Il indique qu'en 2025 ce sont 180 000 tickets payants qui ont été générés pour l'ascenseur incliné.

PECH DE GOURBIERE : Le maire (de droit) + 1 délégué

M le maire rappelle que cet établissement existe depuis 1975 et accueillent près d'une centaine de personnes en situation de handicap. Le prochain conseil d'administration aura lieu le jeudi 9 avril à 9h.

LA BORIE D'IMBERT : Le maire (de droit) + 1 délégué

M le maire rappelle que la ferme emploie une dizaine de salariés en situation de handicap hébergés au Pech de Gourbière.

SMDMCA : 1 Titulaire + 1 Suppléant

[Délégués à la commission Ouyse, Causse de Gramat, PNR marais de Bonnefont de bassin-versant du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval \(SMDMCA\)](#)

Le syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (SMDMCA) met en œuvre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis sa création en 2020. La GEMAPI est une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération, transférée au SMDMCA.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical) sur des commissions de bassin versant composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.



LOT INGENIERIE (SDAIL) : 1 Titulaire + 1 Suppléant

M Le maire rappelle leurs missions et que c'est un service payant :

- Apporter une assistance technique aux communes et communautés de communes qui n'ont pas de moyens assez structurés pour mener à bien leurs projets.
- Aide technique, administrative, financière, juridique dans des domaines aussi variés que
- Aménagement du territoire,
- Construction ou les équipements publics,
- Gestion du domaine public ou la gestion foncière,
- Entretien du patrimoine historique,
- Ouvrages d'art,
- Route,
- Adressage
- ou bien encore l'informatique...
- A ce jour, le SDAIL compte 266 membres dont 257 communes, 4 communautés de communes, le SIVU de la Vallée du Céou, le SIVU de Miers-Alvignac, le CCAS d'Assier, Territoire Energie Lot et le Département du Lot

SYMICTOM : Syndicat pour le traitement des ordures ménagères

M Le maire rappelle que la commune n'en est pas directement membre, car la commune a délégué la compétence déchets à la communauté de communes, c'est donc elle qui désignera par délibération ses représentants.

Toutefois Monsieur Pierre Amaré est invité par la SYMICTOM à poursuivre le travail commun avec eux en raison de sa bonne connaissance du dossier.

SYDED : 1 référent Environnement + 1 Suppléant
1 référent Eau- Assainissement + 1 Suppléant

Monsieur Pierre Amaré rappelle que la gestion des déchets et l'eau sont des enjeux majeurs. Il met l'accent sur la nécessité de réduire drastiquement le tonnage des déchets alimentaires non recyclés. Il rappelle que le bâtiment près de la gare sera bientôt prêt pour accueillir les activités du SYDED. Il rappelle également que la collecte de verre est assurée par la commune et le SYDED. Enfin il rappelle qu'il y a un an et demi, un travail a été entamé avec Monsieur Moïse Moitié le référent compostage du SYDED afin de trouver des solutions pour cacher les conteneurs qui sont inesthétiques dans la cité de Rocamadour. Il avait été proposé des points de regroupement et des bacs de recyclage dans la vallée, mais pas retour de ce Monsieur qu'il conviendra de relancer pour avancer sur ce dossier.

Il a été procédé aux nominations après chaque présentation comme suit :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION : 2026-039 Désignation des membres délégués auprès de divers organismes

1-Délégués à la SOLVEROC.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la nomination de **sept délégués** pour siéger au Conseil d'Administration de la SOLVEROC, Monsieur le Maire demande qui est candidat.

M Jean-Baptiste JALLET, M Jean-Jacques BROT, M Olivier BRANCHE, M Bernard VOLLANT, Mme Christine SALGUES, Mme Edith MEJECAZE et Mme Claude MIRAMOND se portent candidats.

M Jean-Baptiste JALLET, M Jean-Jacques BROT, M Olivier BRANCHE, M Bernard VOLLANT, Mme Christine SALGUES, Mme Edith MEJECAZE et Mme Claude MIRAMOND, sont proclamés délégués auprès du conseil d'administration de la SOLVEROC.

2-Délégués au PECH DE GOURBIERE.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la nomination **d'un délégué** pour siéger au Conseil d'Administration du Pech de Gourbière, Monsieur le Maire demande qui est candidat.

M Jean-Jacques BROT, se porte candidat.

M Jean-Jacques BROT est proclamé délégué auprès du conseil d'administration du PECH DE GOURBIERE.

3-Délégués au Conseil d'administration de la Borie d'Imbert.

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder à la nomination **d'un délégué** pour siéger au Conseil d'Administration de la Borie d'Imbert, Monsieur le Maire demande qui est candidat.

M Jean-Jacques BROT, se porte candidat.

M Jean-Jacques BROT est proclamé délégué auprès du conseil d'administration de la Borie d'Imbert.

4-Délégués à la commission Ouyse, Causse de Gramat, PNR marais de Bonnefont de bassin-versant du Syndicat Mixte de la Dordogne Moyenne et de la Cère Aval (SMDMCA)

Le syndicat mixte de la Dordogne moyenne et de la Cère aval (SMDMCA) met en œuvre la compétence gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) depuis sa création en 2020. La GEMAPI est une compétence obligatoire des communautés de communes et d'agglomération, transférée au SMDMCA.

Ce syndicat s'appuie, en dehors des instances classiques (bureau et comité syndical) sur des commissions de bassin versant composées de conseillers municipaux. Ces commissions permettent de maintenir un lien direct avec les acteurs locaux sur les enjeux liés à la GEMAPI.

Il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant par commission. Il est possible de

nommer les mêmes délégués pour chacune des commissions.

Considérant que le territoire de la commune est couvert par la commission de bassin-versant Ouyse, Causse de Gramat, PNR marais de Bonnefont

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de désigner les délégués appelés à représenter la commune auprès du SMDMCA, comme suit : Commission de bassin versant de Ouyse, Causse de Gramat, PNR marais de Bonnefont
 - **M Olivier BRANCHE, comme délégué titulaire**
 - **M Jean-Jacques BROT, comme délégué suppléant**

5-Délégués à « Lot Ingénierie »

Vu les statuts du « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot : LOT INGENIERIE » ;

Vu l'article L5511-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'adhésion de la collectivité au « Syndicat Départemental d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot : LOT INGENIERIE »

M. le Maire propose au conseil municipal de désigner **1 délégué Titulaire et 1 délégué Suppléant** à LOT INGENIERIE et demande qui est candidat.

M Jean-Jacques BROT se porte candidat pour être titulaire

M Bernard VOLLANT se porte candidat pour être suppléant.

M Jean-Jacques BROT est désigné titulaire à l'Assemblée générale de LOT INGENIERIE

M Bernard VOLLANT est désigné suppléant à l'Assemblée générale de LOT INGENIERIE

6-Désignation d'un référent Environnement au SYDED du Lot

Depuis sa création en 1996, le SYDED du Lot est le service public en charge de missions environnementales sur l'ensemble du territoire, au travers des cinq compétences proposées à la carte « Déchets », « Bois-énergie », « Eau Potable » « Assainissement », et « Eaux Naturelles ».

Dans le cadre de sa mission « Déchets », il mise sur la prévention et la sensibilisation de la population comme un facteur clé de changement des comportements.

Monsieur le Maire informe l'assemblée, que c'est dans cet esprit que le Comité Syndical du SYDED du Lot a décidé de constituer en 2014, un réseau de référents « environnement » dans chaque commune de son territoire afin de renforcer et de faciliter les échanges avec les élus de proximité.

Ces référents sont les relais privilégiés du SYDED du Lot vis à vis de la population communale pour l'ensemble de ses activités. Ils permettent notamment, à travers des actions ciblées et adaptées à la situation locale, d'améliorer sensiblement l'impact environnemental de la gestion des déchets de leur commune. Sans être exhaustif, les référents ont permis jusqu'à présent d'aider au développement du compostage individuel et collectif, à l'amélioration du tri sélectif et de participer à la lutte contre les dépôts sauvages et à une meilleure gestion des déchets verts communaux.

Afin de poursuivre cette démarche pour la mandature à venir, le SYDED du Lot propose de renouveler le réseau de référents « environnement », qui doivent être aujourd'hui désignés au sein des communes.

Face aux enjeux de demain en matière d'économie circulaire et de lutte contre toute forme de gaspillage, la prévention des déchets et la préservation des ressources sont des axes à privilégier pour l'avenir environnemental et économique de notre territoire. Dans cette perspective, les principaux domaines d'intervention des référents « environnement » sont :

- assurer la promotion locale du compostage individuel et collectif, ainsi que des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire
- développer le tri hors foyer (dans les salles des fêtes, lors des manifestations publiques locales, dans les locaux municipaux ...),
- faire le lien avec la démarche d'amélioration de la collecte sélective et faciliter la communication liée aux consignes de tri
- mettre en place des pratiques alternatives pour limiter la production de déchets verts communaux

Monsieur le Maire précise qu'il conviendrait de désigner la personne qui assumera cette mission. Il s'agira de préférence d'un élu du Conseil Municipal sensible à ces aspects. Toutefois, il pourra être envisagé de nommer un habitant particulièrement volontaire, impliqué dans ces domaines et qui serait le relais du conseil municipal auprès des citoyens, des associations, et de tout autre résident de la commune, tout en étant en mesure de rendre compte de ses actions.

Une première journée de rencontre de ces référents est envisagée à l'automne 2026 afin de leur présenter la démarche et le dispositif d'accompagnement mis en place par les équipes du SYDED du Lot.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

M Pierre AMARE se porte candidat pour être titulaire

M Bernard VOLLANT se porte candidat pour être suppléant.

M Pierre AMARE est proclamé Référent Titulaire Environnement au SYDED du Lot

M Bernard VOLLANT est proclamé Référent Titulaire Environnement au SYDED du Lot

7-Désignation de délégués au SYDED du Lot – Collège Eau potable/Assainissement

VU les articles L2224-7 et suivants du code général des collectivités territoriales,

VU les statuts du SYDED du Lot, notamment l'article 7.1.2,

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'en séance en date du 20 octobre 2010, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au SYDED pour la compétence « Assainissement ».

Conformément aux règles de représentativité prévues dans les statuts du SYDED du Lot, chaque commune ou groupement de communes compétent en matière d'assainissement collectif et traitement des boues adhérent est représenté par 1 délégué titulaire par tranche entamée de 5 000 abonnés (sur la base du nombre d'abonnés connu à la date d'installation du Comité syndical). Ces représentants composent un collège commun avec les représentants de la compétence Eau Potable nommé Collège Eau potable/Assainissement.

Ainsi, notre collectivité sera représentée au SYDED par **1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant**, appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

Le Maire demande à l'assemblée que les personnes qui le souhaitent, fassent acte de candidature.

M Marc LABORIE se porte candidat pour être titulaire et M Bernard VOLLANT se porte candidat pour être suppléant.

M Marc LABORIE est proclamé délégué titulaire et M Bernard VOLLANT est proclamé délégué suppléant.

QUESTIONS DIVERSES :

-Le Grand escalier :

Monsieur le maire rappelle l'enchaînement des faits :

Le vendredi 20 mars, la mairie a réceptionné par mail un audit de l'entreprise RTS déclarant un danger imminent concernant le balcon au-dessus de Grand escalier : le risque n'étant pas un effondrement total de la structure mais des chutes possibles de morceaux mélangeant terre et pierre.

Les services de la mairie se sont rapprochés de l'ABF qui s'est déclaré non compétent en la matière et a orienté vers le Tribunal Administratif de Toulouse. Lequel a missionné un premier expert, puis un second, le premier s'étant retiré en raison de ses liens de connaissance avec les propriétaires du balcon.

L'expert mandaté s'est rapidement rendu sur les lieux et a ordonné une action en deux temps :

1 -la mise en place d'un échafaudage de protection sur les deux façades concernées.

Cet échafaudage aura une emprise d'environ 1 mètre sur le Grand escalier, laissant la possibilité aux visiteurs de passer en toute sécurité.

2- Après Toussaint, il y aura la possibilité de faire intervenir une entreprise pour procéder, soit à la destruction, soit à la reconstruction du balcon. C'est l'ABF qui tranchera la question.

Ainsi, depuis le lundi 30 mars, une entreprise installe cet échafaudage qui permettra la réouverture du Grand Escalier dès le vendredi 3 avril 2026.

Monsieur Jean-Jacques BROT tient à saluer la célérité des propriétaires, des services de la mairie (élus, agents administratifs et techniques), du Tribunal Administratif et de l'expert mandaté, et de l'entreprise qui ont permis de traiter ce dossier dans les meilleurs délais.

Monsieur Blanc Gérard ajoute que l'échafaudage sera éclairé pour des raisons de sécurité, notamment face au phénomène « Urbex ».

-Les horaires d'ouverture de la mairie : Monsieur le maire propose d'élargir l'amplitude d'accueil sur les horaires suivants : Lundi, Mardi, Mercredi et Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 16h. Le jeudi restera fermé au public.

-L'agence postale : Monsieur le maire rappelle que l'agence postale est temporairement fermée en raison de l'arrêt maladie de l'agent. Un remplacement sera envisagé en cas de prolongation de cet arrêt. Monsieur Jean-Jacques BROT recommande de se rapprocher de la commission départementale de la présence postale.

-Pause d'un panneau numérique dans le hall d'entrée de la mairie : Monsieur le Maire informe que l'entreprise COP'INFOR BUREAUTIQUE propose la mise à disposition gratuite pour trois semaines d'essai, d'un panneau d'affichage numérique afin de diffuser les informations administratives et culturelles de Rocamadour. Si le service est efficace, il pourra être reconduit pour un abonnement mensuel de 50 € par mois. De plus l'excès d'affichage papier sur les baies vitrées de la mairie sont une pollution visuelle. Aussi, les services techniques vont ajouter un second panneau à côté de celui qui est en place à l'extérieur.

-L'éclairage public à l'Hospitalet : Monsieur Marc Laborie, déplore le manque d'éclairage à l'Hospitalet malgré les travaux engagés. Le SMGS en charge de ce dossier, fait face aux concepteurs et installateurs qui se renvoient la responsabilité, laissant ce problème sans solution à ce jour. Le dossier sera rapidement repris en concertation avec la directrice et Monsieur Laborie en charge de la commission Eclairage public. Il précise par ailleurs qu'il s'est rapproché du service comptable de la mairie pour faire un point sur les coûts de l'éclairage public de 2020 à 2025.

-Cinétoile : Madame Aurélie Lasvaux propose de réunir rapidement la commission culture afin d'arrêter le choix du film et sa date de diffusion au cours de l'été 2026. Monsieur la maire, propose d'associer les restaurateurs et les producteurs à cet évènement.

-Sécurité – Voirie : Monsieur Gérard Blanc rappelle qu'il ne faut pas se garer sur le parking de l'école en période scolaire et de remettre systématiquement la chaine en place. Monsieur la maire propose de se rapprocher de SMGS pour attribuer un pass parking aux élus.

Monsieur Gérard Blanc informe que le dimanche 29 mars, jour de la course VTT, la barrière sncf de rocamadour s'est baissée et ne s'est pas relevée pendant plusieurs heures, obligeant les services techniques et la gendarmerie à dévier la circulation importante dû à cet évènement. Il signale également des incivilités près de la truffière où certains véhicules stationnent malgré l'interdiction.

Toutes les questions inscrites à l'ordre du jour ayant été examinées,

Plus personne ne réclamant la parole, M le Maire clôt la séance à 20h15.



M le MAIRE,

Le Secrétaire de séance,

Jean-Baptiste JALLET

Edith Mejecaze

Les Conseillers Municipaux